



**ÉTUDIANT·E·S EN TRAVAIL
SOCIAL EN PROTECTION
DE L'ENFANCE**

**LE DÉPARTEMENT MET
EN PLACE 15 CONTRATS
D'ALLOCATION D'ÉTUDES**



Dans le cadre de son plan d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance, le Département de la Seine-Saint-Denis lance son appel à candidatures de 15 CONTRATS D'ALLOCATION D'ETUDES Rentrée 2023 - 2024

L'objectif de ce dispositif est de fidéliser et attirer les nouveaux diplômés en travail social souhaitant exercer le métier de TRAVAILLEUSES.EUR SOCIALE.E en CIRCONSCRIPTION ASE dès la sortie de scolarité.

Qu'est-ce que le Contrat d'Allocation d'Etudes ?

Ce dispositif financé à 100% par le Département, permet de verser une allocation aux étudiant·e·s en avant-dernière ou dernière année d'études en contrepartie d'un engagement de servir de trois ou quatre ans (pour un temps plein) au sein des circonscriptions d'ASE à l'issue de l'obtention de leur diplôme.

A qui s'adresse-t-il ?

Les étudiant·e·s concernés sont ceux en **deuxième ou troisième année de formation en travail social (ES, ASS) ou en master 1 ou 2 en Sciences de l'éducation**, qui obtiendront leur diplôme courant 2024 ou 2025.

Quelles sont les conditions d'allocation ?

Le Conseil départemental alloue une bourse d'études mensuelle pour les étudiant.es cosignataires de la convention, selon les conditions de montants et de périodicité suivantes.

Pour les étudiant.es souhaitant bénéficier de deux années de financement, en contrepartie d'un engagement de servir de quatre (4) ans au sein des services de l'aide sociale à l'enfance :

Diplômes concernés	Montant total maximum de la bourse	Modalités de versement	Montant mensuel versé Année 1	Montant mensuel versé Année 2
Assistant.e de service social et Educateur.trice spécialisée	18 000€ net	Versement mensuel de septembre à juin inclus pour chaque année scolaire, soit 10 mois	800€ net / mois sur l'année scolaire	1 000€ net / mois sur l'année scolaire
Master Sciences de l'éducation	18 000€ net		800€ net / mois sur l'année scolaire	1 000€ net / mois sur l'année scolaire

Pour les étudiant.es souhaitant bénéficier d'une année de financement, en contrepartie d'un engagement de servir de trois (3) ans au sein des services de l'aide sociale à l'enfance :

Diplômes concernés	Montant total maximum de la bourse	Modalités de versement	Montant mensuel versé sur l'année
Assistant.e de service social et Educateur.trice spécialisée	10 000€ net	Versement mensuel de septembre à juin inclus pour l'année scolaire, soit 10 mois	1 000€ net / mois sur l'année scolaire
Master Sciences de l'éducation	10 000€ net		1 000€ net / mois sur l'année scolaire

Comment bénéficier du dispositif ?

Pour candidater, un CV et une lettre de motivation sont à déposer jusqu'au 12 juin 2023 sur la plateforme des offres d'emploi du Département.

Les étudiant.e.s souhaitant bénéficier du dispositif doivent candidater via le site internet du Département sur la plateforme des offres d'emploi : <https://seinesaintdenis.fr/Decouvrez-les-offres-d-emploi-du-Departement> - mot clé : « bourses »

Les entretiens de motivation se dérouleront entre le 19 et le 30 juin 2023 à Bobigny (93 000) – accès Métro L5 ou Tramway T1.

Quels sont les engagements de l'étudiant.e ?

Si votre candidature est retenue, vous signerez avec le Département un contrat d'allocation d'études par lequel vous vous engagez à :

- Poursuivre vos études et vous présenter aux épreuves du diplôme d'État / Master
- Exercer au sein d'une circonscription d'aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis après obtention du diplôme
- Informer le Département de tout changement de situation
- Rembourser tout ou partie du montant de l'allocation versée si vous quittez le service avant le terme de votre engagement de servir, sauf accord entre les parties.

Contexte des futures missions

Le.la travailleur.se social.e assure l'accompagnement des jeunes et des familles au titre de la protection de l'enfance et coordonne le projet pour l'enfant avec l'ensemble des acteurs, en tant que référent. Au quotidien, il. elle évolue au sein d'une équipe pluri-professionnelle composée d'assistant.es administratif.ves, psychologues, travailleurs sociaux dont travailleurs sociaux de prévention, conseiller.es en insertion socio-professionnelle, encadrée par le.la responsable de circonscription.

Les missions de travailleur social en circonscription d'ASE sont riches et diversifiées :

- Accompagner les enfants et les familles confiés ou suivis à l'aide sociale à l'enfance, dans les cadres judiciaire et administratif
- Participer aux évaluations des informations préoccupantes dans un cadre de travail partagé avec le service social et la PMI
- Contribuer à l'élaboration et êtes coordinateur du projet pour l'enfant, en mobilisant les divers partenaires et acteurs du parcours de l'enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux
- Participer à la démarche de conduite de projets transversaux avec les autres services du Département et les partenaires

Pour en savoir plus : <https://seinesaintdenis.fr/-Prevention-et-protection-de-l-enfance->

Rémunérations et avantages à la prise de poste

Postes à pourvoir sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis sur poste permanent ou par voie contractuelle (CDD 3ans)

Une rémunération minimale de 2 150€ net en début de carrière et possibilités d'évolutions de carrière, parcours de formation

27 jours de congés annuels et jusqu'à 33 RTT selon le rythme de travail choisi

Participation aux frais de transport - Chèques déjeuner - Offre de loisirs, sport, culture

INVITATION À LA WEB CONFÉRENCE

DE PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE
BOURSES ÉTUDIANTES DU DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

MARDI 6 JUIN 2023 DE 13H À 14H

PARTICIPATION SUR INSCRIPTION :
DEF-RECRUTEMENT@SEINESAINTDENIS.FR



ENGAGÉ·E·S POUR

seine · saint · denis

LE DÉPARTEMENT